



FORMATION DIPLOMANTE MEDIATEUR FAMILIAL

Arrêté du 19 Mars 2012

CYCLE DU 11 OCTOBRE 2021 AU 11 MARS 2022

La gestion des conflits au sein des familles est la spécialité de ce professionnel du social.

Le médiateur familial intervient principalement dans des situations conflictuelles de séparation, de divorce, de conflit intergénérationnel (parents/enfants, parents/grands parents, parents/jeunes adultes) ou de problèmes rencontrés par des fratries liés à la dépendance ou au placement d'un parent âgé.

Il favorise le dialogue et est le garant d'un climat de respect propice à l'écoute et la prise en compte des besoins de chacun des membres de la famille. Son rôle est d'amener les personnes à définir les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable.

Le médiateur familial est surtout présent dans le milieu associatif (Union Départementale des Associations Familiales, associations de protection de l'enfance, etc.) mais on le retrouve également dans les organismes publics: collectivités locales et territoriales. Le médiateur peut exercer son activité en cabinet privé, comme professionnel indépendant

Public

Vous ne craignez pas le conflit. Vous avez des aptitudes à l'impartialité. Vous avez des capacités relationnelles et reconnaissez le pouvoir d'agir des personnes.

Intégrez cette formation basée sur un rythme d'alternance amenant au Diplôme d'État de Médiateur Familial.

Pré – requis

Plusieurs règles d'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat de Médiateur Familial ont été définies. L'admission en formation est conditionnée par la réussite des épreuves d'admission (épreuve orale)

Les candidats à la formation de médiateur familial pourront se présenter aux épreuves d'admission, sous réserve d'avoir fait acte de candidature dans les formes et délais prescrits par l'institut IBS, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

► **Justifier d'un diplôme National de niveau III mentionné au titre V du livre IV du code de la santé Publique.**

► **Justifier d'un diplôme National, au moins de niveau II, en droit, psychologie ou sociologie délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel ou professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

p. 1

► **Justifier d'un diplôme National au moins de niveau III et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans les champs de l'accompagnement familial , social , sanitaire , juridique , éducatif ou psychologique.**

Objectifs

Chaque formation certifiante vise l'objectif de valider les compétences en lien avec leurs domaines spécifiques relevant des référentiels réglementaires d'activité, de connaissances et de métiers.

Contenu

La formation comporte 490 heures d'enseignement théorique et 105 heures de formation pratique sous la forme d'un stage discontinu auprès d'un médiateur familial.

L'enseignement théorique est basé sur un domaine de formation principal.

- Processus de médiation et intégration des techniques de médiation (315h)
Ce module permet d'intégrer le concept de médiation, le processus de médiation familiale et les techniques qui lui sont propres.

L'Institut IBS enrichit son cursus de formation afin de répondre aux adaptations nouvelles du métier de Médiateur Familial :

- Médiation successorale
- Sensibilisation à la médiation parent/adolescent
- Sensibilisation aux différents courants de médiation familiale notamment la Médiation Transformatrice
- Organisation de temps forts animés par des personnalités de la médiation familiale.

Et 3 unités de formation contributives

- Droit (63h)
- Sociologie (35h)
- Psychologie (63h)

La formation est également accessible par blocs de compétences. Pour tout renseignement, nous consulter.

Modalités d'évaluations

Les évaluations, travaux à rendre ou contrôles continus en cours de formation sont complétés par les certifications réglementaires réalisées soit par le site qualifiant, soit par l'établissement de formation soit par le responsable de certification/diplomation.

Ces évaluations et épreuves peuvent revêtir différentes modalités : Fiche de lecture ; Devoirs sur table ; Contrôle de connaissance ; Quizz ; Visite de stage ; GRT (Groupe Réseau Territoire) ; Soutenances orales blanches ; Epreuve écrite en situation d'examen ; Exposés thématiques ; Restitution d'expérience ou de projet ; Mise en situation ; Correction intermédiaire de dossiers ; Guidance ou direction de mémoire.

Évolution de carrière

Le métier de médiateur familial est le plus souvent exercé après une autre expérience professionnelle dans les domaines du social. Mais il est aussi ouvert aux personnes désirant changer d'orientation ou prolonger une formation initiale. Le médiateur peut évoluer dans son domaine en validant des acquis aux fonctions d'encadrement telles que celles de chef de service ou de directeur d'établissement. Les MF peuvent évoluer vers des formations de niveau 6 et 7 comme le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) et le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES).

Nature et organisation des épreuves d'admission

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 Mars 2012 et en référence aux conditions d'accès présentées ci-dessus, les candidats à la formation de Médiateur Familial font l'objet d'une sélection comprenant, d'une part une sélection sur dossier et d'autre part une épreuve orale d'admission

Les candidats qui remplissent les conditions réglementaires d'accès à la formation sont convoqués à l'épreuve orale d'admission. Elle consistera en un entretien d'une durée de 45 minutes avec un formateur et un professionnel à partir :

-Du dossier d'inscription renseigné par le candidat et présentant, outre son état civil , des éléments de son parcours personnel et professionnel

-Du curriculum -vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle et personnelle incluant la formation initiale et continue

-De la lettre de motivation: (2 pages maximum) rédigée par le candidat ;

Cet entretien vise à :

Vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage, qu'il a l'aptitude et de l'appétence pour cette profession, compte- tenu du contexte de l'intervention et de la nécessité du contact avec les publics pris en charge. Du curriculum - vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle incluant la formation initiale et continue.

Repérer d'éventuels incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle

Il aboutira à un avis formulé par chacun des membres du jury en termes de favorable ou défavorable à l'entrée en formation.

Une adaptation peut -être envisagée pour les candidats ayant une reconnaissance en tant que travailleur handicapé délivrée par la MDPH. Pour bénéficier d'un aménagement des épreuves.

Il faut : Un certificat médical datant de moins de 3 mois, délivré par un médecin désigné par la CDAPH exerçant dans le département de résidence du candidat et déterminant les aménagements à prévoir et attestant de compatibilité du handicap avec la formation et le métier envisagé .La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la commission des droits et de l'autonomie du département de résidence en cours de validité

Coût de l'épreuve orale d'admission : 170 Euros /

En cas de désistement, ou d'absence aux épreuves d'admission, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. En cas de force majeure sérieuse et justifiée et sur présentation de justificatifs seuls les frais de traitement de dossiers seront retenus à hauteur de 70 euros .

Lieux de formation : 6 rue des corsaires à Basse terre et en Grande -Terre à Baie Mahault ou aux Abymes

Modalités d'admission : A l'issue de la session d'admission, une commission constituée en conformité avec l'arrêté du 19 mars 2012 et présidée par le Directeur de l'institut de formation se réunit et arrête la liste des personnes admises à engager la formation de Médiateur Familial en formation continue

La liste des candidats admis sur liste principale et liste complémentaire est transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

Le bénéfice de l'admission est acquis pour l'entrée en formation de l'année en cours

Le candidat admis sur liste principale doit confirmer son entrée en formation auprès du secrétaire de la formation visée dans les délais fixés par la commission

Toute demande exceptionnelle et motivée de report d'entrée en formation devra être accompagnée des documents justificatif et soumise, à l'autorisation de la Directrice de l'institut qui statuera.

En cas de report de la session faute d'effectif suffisant, les candidats déclarés admis bénéficient d'un report automatique de leur admission à la session suivante.

Communication des résultats : Ils sont transmis par mail ou par voie postale

Les différents statuts

Médiateur familial	Statut	Financeurs	Date limite inscriptions	Epreuve orale
Session 1	Demandeurs d'emploi	FSE ou Pôle Emploi	11/09/2021	13/09/2021
Session 1	Groupe salariés	Employeur ou Opco	11/09/2021	13/09/2021
Session 1	Particuliers Exemptés des frais de formation	Prise en charge personnelle du coût pédagogique	11/09/2021	13/09/2021

REFERENTIEL DE FORMATION

La médiation : un concept - 70 h (2 semaines) 10 Séances

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
• Principes fondamentaux	7H	7
• Philosophie et éthique des médiations	7H	14
• Phénoménologie des médiations	7H	21
• Historique et spécificité des médiations	7H	28
• Différentes étapes du processus de médiation	7H	35
• Gestion des conflits et effets	14H	49
• Restauration des liens	7H	56
• Grilles d'analyse des situations et techniques d'entretiens spécifiques	14H	70

La médiation familiale - 210 H (30 séances)

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
Cadre légal	14H	14
• Potentialités et limites	14H	28
• Définition, processus particulier	7H	35
• Posture du médiateur familial : position de tiers	14H	49
• Responsabilités du médiateur familial	7H	56
• Place de l'écrit	7H	63
• Médiation familiale et violences conjugales et familiales	21H	84
Médiation intergénérationnel	21H	105
Médiation familiale successorale	21H	126
• Médiation familiale dans le contexte de la protection de l'enfance et de l'adolescence	21H	147
Médiation familiale dans le contexte pénal	21H	168
• Médiation familiale internationale et interculturelle	21H	189
Médiation familiale en dehors d'un contexte de rupture.	21H	210
Accompagnement au processus de médiation familiale et analyse de sa pratique	35H	35

Unités de formation contributive :

Droit - 63 heures

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
• Droit civil et droit pénal de la famille	14H	14
• Droit patrimonial de la famille	14H	28
• Présentation des normes juridiques	4H	32
• Le sujet de droit et les droits subjectifs	7H	39
• L'organisation juridictionnelle	4H	43

• L'action en justice	7H	50
• Les procédures de divorce et séparation	13H	63

Psychologie - 63 h

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
• Étude des structures familiales	14H	14
• Développement psycho-affectif et construction identitaire de l'enfant	14H	28
*• Processus de construction du couple	7H	35
• Effets psychologiques du conflit sur la famille	7H	42
• Psychopathologie de la famille	14H	56
• Les séparations et (ou) la rupture et leurs effets sur la dynamique familiale.	7H	63

Sociologie - 63 h

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
• Évolution sociologique et démographique de la famille *	14H	14
• Anthropologie des relations familiales	14H	28
• Interculturalité et famille	14H	42
• Du couple à la parentalité	7H	49
• Les liens familiaux.	14H	63

Méthodologie

INGENIERIE	NB HEURES	CUMUL
Méthodologie d'élaboration du mémoire	14H	14